

COMMUNE DE WIESVILLER

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de la Moselle

Séance du 06 avril 2023 à 19 h 30

Nombre des membres
en exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PHILIPPI Franck, maire.

Membres présents : 14

PRESENTS : SCHALLHAMMER Dominique ; LETT Michel ; SCHWARTZ Marlène ; PIRON Christelle ; PEIFER Emilie ; EYERMANN Elodie ; LETT Elodie ; SCHEIDHAUER Anne ; SCHNEIDER Agathe ; SEILER Géraldine ; LETT Mathieu ; POTIER Luc.

Date de convocation :
30.03.2023

Nombre de procurations : 1

Absents excusés : BEYER Didier donne procuration à SCHWARTZ Marlène ; THALEZ Robin.

Absent non excusé : -

Secrétaire de séance : SCHEIDHAUER Anne.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte rendu de la séance du 15 mars 2023
- Fixation et vote des taxes locales
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (2021)
- Rapport annuel concernant l'assainissement collectif sur le prix et la qualité du service (2021).
- Rapport annuel concernant l'assainissement non collectif sur le prix et la qualité du service (2021).
- Vote du budget primitif 2023.
- Convention Parc Régional des Vosges du Nord
- Désignation d'un nouveau membre du Comité directeur du SIVOM.
- Sollicitation d'une subvention pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wiesviller-Woelfling.
- Divers

Le compte rendu de la séance du 15 mars 2023 a été adopté à l'unanimité.

I - Fixation et vote des taxes locales 2023.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que les taux des taxes locales sont fixés par le Conseil municipal.

Au contraire des taxes foncières, la taxe d'habitation a été abrogée pour les résidences principales. Les bases de ces taxes sont d'ores et déjà pour 2023, au niveau national, revalorisées.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2023 comme suit

- Taux TFPB : **32,42 %**
- Taux TFPNB : **70,63 %**
- Taux T.H : **14.84 %**Vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH).

II – Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (2021), sur l'assainissement collectif sur le prix et la qualité du service (2021), sur l'assainissement non collectif sur le prix et la qualité du service (2021).

Considérant que différents documents liés à la gestion de l'eau doivent être présentés annuellement au Conseil municipal, le Maire expose succinctement les différents rapports transmis par la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

Ainsi, le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable réalisé par le la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

Dans la continuité, le Maire précise au Conseil Municipal le rapport annuel de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif réalisé par le la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation **et approuve à l'unanimité les différents rapports.**

III – Vote du budget primitif 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif 2023 de la commune, préalablement discuté par la commission finances dans sa formation élargie.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **APPROUVE à l'unanimité** le Budget Primitif 2023 tel qu'il a été présenté par le maire et dont les dépenses et les recettes s'établissent comme suit :

SECTIONS	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
RECETTES	581 193.42 €	157 781.42 €
DEPENSES	581 193.42 €	157 781.42 €

IV – Convention Parc Régional des Vosges du Nord.

En tant que commune associée du Parc Régional des Vosges du Nord, la Commune de Wiesviller a été destinataire d'une proposition de mission de « conseil architecte patrimoine aux particuliers »

En effet, le Parc naturel régional des Vosges du Nord, assure depuis de nombreuses années un conseil architectural et patrimonial aux particuliers qui souhaitent réhabiliter leur bâti d'avant 1949.

Madame Elodie LETT, conseillère déléguée à l'urbanisme, expose le dispositif « Mut'Archi » et plus précisément son actualité.

Pour la période 2023-2025, la Communauté de Communes du Pays de Bitche n'a pas souhaité renouveler son partenariat sur cette mission de conseil, hors périmètre classé.

Le Parc propose aux communes intéressées de maintenir cette mission de conseil. Cependant, son maintien engendre une contribution financière et engage la commune dans le dispositif « Mut'Archi » pour une période de 3 ans, à savoir de 2023 à 2025.

Les conditions financières pour assurer la continuité de la mission sur la commune sont calculées au prorata des habitants et selon son statut, à savoir, 0,5 € /habitant/an pour les communes associées ou villes portes.

Considérant le retrait de la Communauté de Communes du Pays de Bitche du dispositif et par conséquent l'arrêt du dispositif sur le territoire de la commune pour la période 2023-2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide, à 13 voix contre et 1 voix pour, de ne pas adhérer au dispositif « Mut'Archi »** pour une période de 3 ans, à savoir de 2023 à 2025.

V – Désignation d'un nouveau membre du Comité directeur du SIVOM.

Suite à la démission de M. BEYER Didier comme membre et 1^{er} vice-président du Syndicat Intercommunal de Wiesviller-Woelfling, le Conseil Municipal est amené à désigner un membre remplaçant.

M. le Maire propose de désigner comme nouveau délégué amené à siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Wiesviller-Woelfling en remplacement de M. BEYER Didier :

- **Mme Emilie PEIFER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.**

VI - Sollicitation d'une subvention pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wiesviller-Woelfling.

Monsieur Mathieu LETT, conseiller municipal, Sapeur-Pompier et membre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wiesviller-Woelfling, présente au Conseil municipal la demande de subvention formulée par l'amicale, à savoir :

- D'une part, le paiement des cotisations d'assurances complémentaires des SP (au nombre de 13 éléments), JSP (au nombre de 3 éléments), vétérans (au nombre de 7 éléments) et 1 bénévole qui s'élèvent, pour l'année 2022, à 842,60€.
- D'autre part, le soutien financier aux achats, notamment vestimentaires, des JSP pour un montant de 618, 17€.

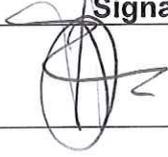
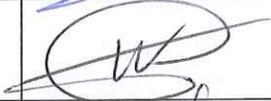
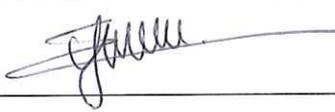
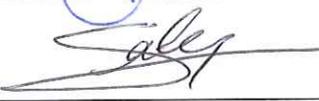
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE, à 13 voix pour et 1 abstention, d'attribuer à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wiesviller-Woelfling une subvention d'un montant de 1 467,27€.**

XI - Divers.

Néant

La présente séance est close et présente les délibérations n° 1 à 11 .

Ont signé au registre :

Noms des membres	Signatures
1 .PHILIPPI Franck	
2. BEYER Didier	absent
3. SCHALLHAMMER Dominique	
4. SCHWARTZ Marlène	
5. LETT Michel	
6. SCHNEIDER Agathe	
7. LETT Elodie	
8. PIRON Christelle	
9. EYERMANN-HEMMERT Elodie	
10. THALEZ Robin	absent
11. SCHEIDHAUER Anne	
12. SEILER Géraldine	
13. PEIFER Emilie	Absente
14. LETT Mathieu	
15. POTIER Luc	